



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

AVIS PUBLIC

AVIS D'APPEL D'OFFRES

APO-2018-005

PROJET : La Ville de St-Augustin-de-Desmaures demande des soumissions pour la réalisation de travaux de prolongement des services d'égout sanitaire et d'aqueduc sur la route Tessier et le chemin de la Butte. Ces travaux incluent notamment :

- Mise en place de ± 1300 m lin. de conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre, incluant vannes, branchements de service, poteau incendie, etc.
- Mise en place de ± 2200 m lin. de conduite d'égout sanitaire de 200 mm de diamètre, incluant branchements de service, regards, etc.
- Mise en place de ± 1000 m lin. de conduite de refoulement de 300 mm de diamètre.
- Mise en place d'une chambre de réduction de pression incluant travaux de mécanique de procédé, de contrôle et d'électricité.

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, aux date et heure ci-dessous mentionnées, au Service du greffe de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à l'attention du greffier adjoint, au 200, route de Fossambault, 2^e étage, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3 pour :

Numéro d'appel d'offres : APO-2018-005

Descriptif : Prolongement des services d'eau potable et d'égout domestique – Route Tessier et Chemin de la Butte

Date d'ouverture : 22 mars 2018

Renseignements : M^e Olivier Trudel, greffier adjoint – apo-grefe@ville.st-augustin.qc.ca

Documents :

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat doivent se procurer les documents d'appel d'offres et obtenir les renseignements pertinents sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant le numéro et le descriptif de l'appel d'offres mentionnés précédemment.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à l'Hôtel de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Saint-Augustin-de-Desmaures

ce 2 mars 2018

Le greffier adjoint
Olivier Trudel, avocat